

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 530

présenté par

M. Bournazel, M. Euzet, M. Becht, Mme Chapelier, M. Christophe, M. El Guerrab, Mme Firmin
Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, M. Kervran, Mme Kuric,
M. Lamirault, M. Larssonneur, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier et Mme Sage

ARTICLE 19 BIS

I. – Au début de l’alinéa 57, substituer au mot :

« Il »,

Les mots :

« Le Conseil supérieur de l’audiovisuel ».

II. – En conséquence, aux troisième et quatrième phrases du même alinéa 57, substituer aux mots :

« Conseil supérieur de l’audiovisuel »,

Le mot :

« conseil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.